Le conservatoire, acteur culturel structurant sur un territoire

Une évolution nécessaire

La place et le rôle des Conservatoires dans les politiques publiques en faveur de l'Art et de la Culture : le point de vue de la FNCC

De quels conservatoires la société a-t-elle besoin ?

Au début des années 90, le premier colloque organisé par la jeune association Conservatoires de France s'intitulait : «De quels conservatoires la société a-t-elle besoin?». Vingt années ont passées. Les attentes des collectivités se sont précisées, les missions de ces établissements ont été maintes fois énoncées par l'Etat, et pour autant nombreuses sont les collectivités à constater l'écart qu'il y a entre ce qu'est le conservatoire et ce qu'il serait souhaitable qu'il soit, et en conséquence à douter de la légitimité de la dépense publique qu'il implique. Rappelons que le conservatoire représente souvent le plus gros budget culturel de la collectivité et qu'il est le service comptant, et de très loin, le plus grand nombre de fonctionnaires de catégorie A.

Alors que les conditions sont réunies pour que le conservatoire soit un acteur majeur et structurant dans les politiques culturelles locales, force est de constater que bien souvent il est vécu d'abord comme une charge supportée avec effort.

Dans le même temps les médiathèques, autre équipement culturel de base, ne sont pas perçues de la même façon. Elles bénéficient d'une image plus positive et sont vécues comme un atout, elles sont modernes, ont bien intégré le numérique... Bref la fierté des élus va davantage aux médiathèques qu'aux conservatoires.

Certes on trouvera des exemples qui contredisent totalement ces propos, ou les nuancent. Mais globalement l'atmosphère est davantage à l'inquiétude pessimiste quant à l'avenir qu'au dynamisme enthousiaste et conquérant des années 80 et 90.

Nous avancerons quelques éléments d'explication à cette situation et quelques perspectives d'avenir, car pour reprendre le titre d'un livre du grand orientaliste Jacques Berque : «Il reste un avenir».

L'évolution du sens et des objectifs des politiques culturelles

Le premier élément est constitué par l'évolution du sens et des objectifs des politiques culturelles.

Nous passons d'une politique culturelle centrée sur les œuvres et les artistes (accéder à la culture, rencontrer les grandes œuvres de l'esprit... toute la doctrine Malraux) à une politique culturelle mettant les individus au centre, la possibilité pour chacun de s'adonner à l'exercice de ses droits culturels (voir les textes internationaux : déclaration de l'UNESCO, convention du Conseil de l'Europe dite convention de Faro, déclaration de Fribourg, mais aussi Agenda 21 de la Culture...) D'où les nouvelles dimensions de l'action publique : éducation artistique et culturelle, prise en compte des pratiques en amateurs... qui s'ajoutent aux anciennes : création et diffusion des œuvres.

Nous sommes encore dans le franchissement de cette étape, mais chez les élus, la perception qu'un établissement culturel, qu'il soit de création et diffusion ou de formation, doit intégrer ces missions nouvelles est assez évidente. En témoigne par exemple l'articulation entre nouveaux rythmes scolaires et intervention des conservatoires dans l'éducation artistique qui est un objectif largement partagé.

La culture non plus pour s'élever par le rapport personnel à l'œuvre, ou plus seulement dans cet objectif, mais aussi, dans notre monde en crise globale, la culture comme élément de lien social, la pratique artistique en amateur pour des tiers favorisant le vivre ensemble. Il faudrait longuement échanger sur ces aspects, sur cette mutation qui remet en cause bien des représentations, bien des pratiques, qui nous met en présence de l'inconnu, qui inquiète à juste titre car elle recèle aussi des risques, mais rien n'y fera : demain sera forcément différent d'hier.

Cette évolution change les critères de légitimité de la dépense publique

Le second élément découle de cette évolution. D'autant que les contraintes budgétaires vont rendre l'examen de cette légitimité plus exigeant. A qui bénéficie la dépense publique? Quels sont les citoyens concernés et en quel nombre ? L'ensemble des aspects budgétaires va lourdement peser sur les choix des élus et du même coup accélérer des changements, des évolutions.

Le troisième élément est la généralisation du numérique.

L'accès au numérique s'est généralisé et a modifié le rapport aux connaissances, à l'information, aux échanges... Nous avons tous changé de «logiciel» dans notre vie, nous nous sommes augmentés par cet apport et aussi transformés.

Les conséquences du désengagement financier de l'Etat

Enfin dernier élément : l'assèchement rapide du financement de l'enseignement artistique (CRD et CRR) par l'Etat.
Nous partageons la priorité donnée par la Ministre à l'EAC, mais assécher le financement des conservatoires va s'avérer catastrophique. Le désengagement de l'Etat va entraîner le désintérêt des collectivités pour un secteur fragilisé. Combien restera-t-il de PEA dans quelques années ?

Ces quelques éléments rapidement et succinctement mentionnés n'ont aucun caractère exhaustif. J'ai bien conscience qu'il faudrait compléter, nuancer, relativiser, mais nous pourrons poursuivre les échanges, la FNCC y est disposée et en a besoin.

A quelles conditions peut-il y avoir un avenir?

Le tableau qui précède n'exclut pas la possibilité d'un avenir assez formidable. Depuis quelques années, et cela va reprendre maintenant que les échéances municipales sont passées, la FNCC intitule ses formations dans ce domaine en direction des élus : «Le conservatoire, acteur culturel structurant sur le territoire ?»
C'est dans cette direction qu'il nous semble possible d'avancer.
Voici quelques attentes telles que nous les avons repérées.
Un conservatoire qui participe à l'éducation artistique sur le territoire. Les dumistes sont des agents indispensables pour intervenir à l'école élémentaire, dans les associations, sur les territoires avec d'autres acteurs.
Un conservatoire qui inclut l'accompagnement des pratiques artistiques en amateurs dans ses missions. C'est à dire qu'il met à disposition des amateurs, praticiens de toutes esthétiques, l'expertise, le conseil de ses professeurs. Le conservatoire devient ainsi une «maison des musiques» où se croisent et coopèrent les générations, les esthétiques, les niveaux de pratiques, les disciplines artistiques...
Un conservatoire qui élabore et propose avec d'autres acteurs des projets artistiques qui incluent la participation d'habitants, d'amateurs...
Un conservatoire, résidence d'artistes permanents sur le territoire, qui prend une part active à l'élaboration du projet culturel de territoire, qui est force de proposition en direction des élus et de leurs services, qui est dans l'échange avec l'ensemble des acteurs cultuels, sociaux, éducatifs.
Autrement dit un conservatoire qui rayonne sur le territoire, qui est repéré comme un lieu d'accueil, d'échanges et de partage.

En travaillant dans ces directions un établissement d'enseignement artistique se rendra nécessaire, indispensable sur le territoire.
Regardons en parallèle l'évolution des médiathèques. Elles étaient le lieu de la littérature, des œuvres. Elles sont devenues le lieu de tous les savoirs, un lieu d'information, d'échanges, de réalisation et de monstration de projets artistiques dans les domaines de l'image et du son. Elles ont parfaitement intégré le numérique qui permet de s'informer, d'échanger et de se former à distance, de réaliser des projets artistiques.
Les médiathèques deviennent de mieux en mieux des lieux ressources dans lesquels les individus peuvent exercer leurs droits culturels à partir de questionnements, d'intérêts et d'itinéraires personnels qui vont à la rencontre de l'autre. Certes cela pose en permanence la nécessité d'échanges et de formation pour les professionnels, mais les rend indispensable dans le paysage culturel. Les conservatoires disposent de tous les atouts pour s'engager dans cette voie.

Guy DUMELIE
Vice-président d'honneur de la FNCC
Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture

musicora
Le salon des mélomanes et des musiciens
LE RENDEZ-VOUS
CLASSIQUE & JAZZ
6 / 7 / 8
FÉVRIER
2015

GRANDE HALLE
DE LA VILLETTE
PARIS

musicora.com
contact@musicora.com
T: 01 81 89 25 00

conception graphique dorota dolenc - dolenc.fr